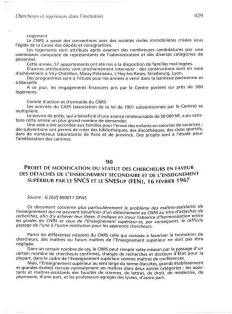

Chercheurs et ingénieurs dans l'institution 429

Logement

Le CNRS a passé des conventions avec des sociétés civiles immobilières créées sous l'égide du 1% patronal pour la construction.

Les logements sont attribués après examen des candidatures candidatures par une commission composée de représentants de l'administration et des diverses catégories de personnels.

Cette année, 57 appartements ont été mis à la disposition des familles mal logées.

D'autres attributions vont prochainement intervenir : des constructions sont en voie d'achèvement à Meudon, Gif-sur-Yvette, Villejuif, Ivry-sur-Seine, Thiais, Vitry-sur-Seine.

Des programmes sont à l'étude pour les années à venir dans la banlieue parisienne et à Marseille.

Au jour, les engagements financiers pris par le Centre portent sur près de 300 logements.

Comité d'action et d'entraide du CNRS

Les activités du CNRS (association de la loi de 1901 subventionnée par le Centre) se multiplient.

Le service de prêts, qui a bénéficié d'une avance remboursable de 50 000 NF, a pu satisfaire cette année un plus grand nombre de demandes.

Une aide a été accordée aux familles pour l'envoi des enfants en colonies de vacances ; des secours ont été alloués aux des bibliothèques, des dispensaires, des centres de santé dans de nombreux départements de Paris et de province. Des projets sont à l'étude pour l'amélioration des cantines.

90

PROJET DE MODIFICATION DU STATUT DES CHERCHEURS EN FAVEUR DES DÉTACHÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR LE SNCS ET LE SNESUP (FEN), 16 FÉVRIER 1967

Source : G [illegible] 890207 1 DPAE

Ce document concerne plus particulièrement le problème des maîtres-assistants de l'enseignement supérieur, mais il montre que, parmi les chercheurs du CNRS, les chercheurs, en recherches, «ils n'y achèvent leur thèse d'«ellipse en cheur l'absence d'harmonisation entre les grades du CNRS et ceux de l'Enseignement supérieur et, par conséquent, la difficile passage de l'une à l'autre institution pour les apparentés chercheurs.

Parmi les différentes relations du CNRS celle qui consiste à favoriser la formation de chercheurs, des maîtres ou futurs maîtres de l'Enseignement supérieur ne doit pas être négligée.

Dans un certain nombre de cas, le CNRS peut remplir cette mission par le passage d'un certain temps de recherche, dans le cadre du CNRS, de professeurs du second degré, pour la plupart, dans le cadre de l'Enseignement supérieur comme maîtres de conférences.

Mais, l'Enseignement supérieur au sens large du terme (facultés, grands établissements et instituts) comprend des catégories de personnels, dont les maîtres-assistants, les chargés de tarifs et maîtres-assistants des facultés de sciences, de lettres, de droit, de médecine, de pharmacie, d'une part, et les professeurs agrégés des lycées, d'autre part.

Informations sur le fichier

Nom original : Histoire doc T2_427.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.34 Mo
Dimensions : 1468 x 2018 px

Comment citer cette page

Site Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS).
Consulté le 15/09/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/ComiteHistoireCNRS/files/show/16642

Fichier créé par Valérie BurgosFichier créé le 18/08/2024 Dernière modification le 24/12/2024